



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

COMMUNIQUE DE PRESSE

Direction départementale des territoires
de Côte-d'Or

Service économie agricole et environnement des exploitations

le 23 mars 2018

Accompagnement des agriculteurs à la télédéclaration PAC 2018 en Côte-d'Or

- La télédéclaration PAC 2018 sera ouverte du 1er avril au 15 mai 2018.
- La DDT de Côte-d'Or organise une série de 3 réunions d'information et d'appui à la télédéclaration PAC 2018, réparties sur le département, au démarrage de la période de dépôt des demandes d'aides «surface».

Le programme des réunions est le suivant :

Lieu	Date
QUETIGNY – amphithéâtre du lycée agricole	Mercredi 4 avril - 9h30
POUILLY-EN-AUXOIS – salle polyvalente	Jeudi 5 avril - 14h
CHATILLON/SEINE – salle ERL	Mardi 10 avril - 14h

Une réunion adressée aux techniciens des organismes professionnels aura également lieu le mardi 3 avril à 14h00 à la DDT – salle Canal de Bourgogne

- Les agriculteurs qui souhaitent être accompagnés par un organisme professionnel pour la télédéclaration ou qui souhaitent la mise à disposition d'un accès à TELEPAC par la DDT et qui ont répondu au questionnaire en février, recevront un rendez-vous pour réaliser la télédéclaration.
- Il est fortement conseillé aux agriculteurs de préparer leur déclaration avant de se rendre au rendez-vous pour réaliser leur télédéclaration : définition des surfaces retenues pour les 5 % de SIE, transferts de DPB, ...
- Pour toute demande de renseignements auprès de la DDT, afin d'assurer un meilleur service, **il est impératif de prendre un rendez-vous préalablement.**
- Un Numéro Vert est à disposition des agriculteurs pendant toute la période de télédéclaration : **0800 221 371**